



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit des affaires

de l'Université Paris Ouest Nanterre
La Défense

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Versailles

Etablissement déposant : Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit des affaires

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n°S3MA140007336

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UFR de Droit et Science politique, Bât F, 200 avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de master *Droit des affaires* forme des juristes généralistes de haut niveau en droit des affaires en leur donnant une expérience sur le plan professionnel, mais aussi dans le domaine de la recherche.

La mention allie l'acquisition de connaissances techniques et spécifiques en droit des affaires, mais aussi, de manière plus générale, dans les matières juridiques fondamentales en donnant aux diplômés une formation généraliste leur conférant les outils indispensables pour s'adapter aux évolutions du monde professionnel. A l'issue de la formation, les diplômés ont des compétences d'analyse développées dans les champs disciplinaires investis, mais aussi des qualités rédactionnelles et d'oralité leur permettant de mener une réflexion critique dans leur pratique professionnelle.

La mention est composée en seconde année (M2) de trois spécialités : la spécialité professionnelle *Contentieux des affaires*, la spécialité professionnelle et recherche *Droit de l'entreprise* et la spécialité professionnelle et recherche *Juriste européen*. L'accès en M1 est ouvert aux étudiants titulaires d'une licence en droit.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droit des affaires* est dans l'ensemble une formation d'une très grande qualité alliant l'acquisition de solides connaissances en droit des affaires tout en donnant aux diplômés une formation généraliste solide qui a su au fil du temps, avec une réelle volonté de l'équipe de pilotage, de l'ajuster aux besoins du milieu professionnel. Sur le projet pédagogique, il est proposé la reconduction à l'identique avec quelques petites améliorations en première année (M1) (conférences pédagogiques, moins de choix de cours optionnels, travaux dirigés (TD) en droit bancaire et boursier) et des modifications plus importantes en M2. Pour la spécialité *Juriste européen*, est ainsi créé un parcours en *Droit européen de la concurrence* au côté d'un parcours *Droit européen des affaires* avec possibilité d'avoir une finalité professionnelle ou une finalité recherche pour ces deux parcours. La spécialité *Droit de l'entreprise* qui comporte deux parcours l'un sur la *Structure et l'activité de l'entreprise* et l'autre de *Droit fiscal de l'entreprise* avec finalité indifférenciée professionnelle ou recherche, voit l'ouverture d'un parcours autonome en formation continue. Si la mention *Droit des affaires* est cohérente, le choix d'y rattacher une spécialité de *Juriste européen* peut paraître surprenant alors qu'il existe dans la même université une mention *Droit international et européen* qui comprend trois spécialités dont deux orientées droit privé (*Contentieux international et européen* et *Droit du commerce international*).

Il existe à Paris et en région parisienne d'autres masters 1 et 2 en droit des affaires, mais en raison des nombreux débouchés professionnels et de l'intérêt des étudiants pour ces formations, cette mention est en adéquation avec l'environnement régional et national. Par ailleurs le master se démarque des autres avec des matières spécifiques comme Business Law, ou des TD en Droit des marchés financiers.

La mention *Droit des affaires* s'organise sur deux ans, comprenant quatre semestres avec un volume horaire global d'enseignements en M1 de 534 h (ou 573 h, car les chiffres sont incohérents sur ce point dans le dossier). En M1, les enseignements sont regroupés, sur chaque semestre en trois unités (fondamentale - matières avec TD -, complémentaire et transversale), pour 30 ECTS. Les cours sont d'un volume horaire de 36 h et les TD de 16h30. En M2, les enseignements des semestres 3 et 4 sont regroupés en deux unités (fondamentale et complémentaire) pour chacune des spécialités.

En M1, toutes les matières sont mutualisées avec d'autres mentions, à l'exception du cours obligatoire de Business Law au semestre 1 et 2, offrant un large choix de matières aux étudiants pour un faible coût. Un trop grand choix de matières en option (par exemple une matière à choisir parmi onze en Unités Complémentaires ; une matière avec TD sur quatre dans cette même Unité complémentaire) rend difficilement lisible le contenu du parcours de l'étudiant. Un juste équilibre mériterait d'être trouvé, ce qui a d'ailleurs été travaillé en M2. On regrettera par ailleurs l'absence de C2I niveau 2 métiers du droit dans la formation. Le M1 est très attractif en raison de la grande diversité des spécialités en M2 proposée et de sa réputation. Le dossier fait état d'une forte augmentation des effectifs au cours du plan précédent (2007-2008 : 271 et 2011-2012, 532 ou 545 étudiants). Les effectifs ont donc globalement doublé. Cette augmentation s'explique notamment par la venue d'étudiants d'autres universités qui s'inscrivent en M1 pour améliorer leur chance de sélection en M2.

L'intégration en M2 est subordonnée à l'obtention d'un M1 en *Droit des affaires* ou d'une autre mention avec des pré-requis. La sélection s'opère sur dossier. La capacité d'accueil est limitée à une trentaine d'étudiants par spécialité, filière ou parcours. Or, en M2, la demande est forte puisque le nombre de dossiers de candidature était de 1880 en 2012 pour les trois spécialités proposées. En master 2, la mutualisation n'est pas aussi systématique. Pour la spécialité *Contentieux des affaires*, toutes les matières étant obligatoires pour tous les étudiants, il n'y a pas de mutualisation. Pour la spécialité *Droit de l'entreprise*, il y a une double mutualisation : l'une avec un autre M2 pour les matières dites complémentaires (avec la mention *Droit et économie*), l'autre entre les deux dominantes de la spécialité en sachant que la mutualisation entre les filières professionnelle et recherche est totale, à l'exception de 26 heures. Pour la spécialité *Juriste européen*, une double mutualisation est également prévue : l'une avec le M2 *Santé et protection sociale* (cours de Libre circulation et protection sociale est mutualisé), l'autre pour les deux filières professionnelle et recherche.

En M1, le taux de réussite est stable et oscille entre 53 % et 58 %. La conférence pédagogique créée pourrait contribuer à augmenter ce taux. En M2, pour les trois spécialités, le taux de réussite varie entre 92 % et 100 % ce qui est satisfaisant même si la forte sélection opérée à l'entrée du M2 justifie un taux avoisinant 100 %



Les spécialités de M2 s'appuient sur deux centres de recherche : le Centre du droit civil des affaires et du contentieux économique (CEDCACE) et le Centre d'études juridiques européennes et comparées (CEJEC) compte tenu des champs disciplinaires investis (ainsi que sur l'Ecole doctorale de l'UFR). L'adossement des spécialités du M2 à ces centres est réel puisque les étudiants en M2 livrent le fruit de leurs recherches aux membres du (CEDCACE) sous forme de conférences.

Le taux de poursuite en doctorat, calculé sur les seuls étudiants rattachés à la filière recherche, varie entre 10 et 30 % ce qui est satisfaisant (cinq doctorants avec Contrat doctoral), alors que le tableau des indicateurs fournit par l'établissement fait état d'un taux qui oscille entre 4 et 11 % puisque ce taux est calculé sur les effectifs des étudiants inscrits à la spécialité, en y incluant la filière professionnelle.

La formation repose sur un solide réseau de partenaires dans le milieu socio-professionnel : partenariat de l'Université avec le Tribunal de commerce de Nanterre (conférences réservées aux étudiants du master, accueil des étudiants par groupe de 2 ou 3 par un juge consulaire et participation à ses audiences), EUCLID Clinique du droit et ses partenaires, Réseau DAN, Partenariats plus informels de chaque spécialité avec des entreprises et des cabinets, Intervention de professionnels dans les enseignements, Réseaux des Anciens.

Après une réflexion de l'équipe, en M1, le stage est recommandé, mais il reste facultatif, afin de pouvoir en assurer le suivi. En M2, un stage obligatoire de deux mois est prévu pour les filières professionnelles des trois spécialités, sans que toutefois ne soit envisagée l'ouverture de la formation aux contrats de professionnalisation, alors que la spécialité *Contentieux des affaires* fonctionne déjà sur un tel régime.

L'analyse du devenir des diplômés est réalisée uniquement pour les étudiants du M2. Les données chiffrées remises par l'établissement, pour les trois spécialités, sont variablement renseignées (absence de données, indication « excellent » pour l'insertion professionnelle sans taux et une fiche renseignée avec les taux relatifs à l'insertion et aux réponses). En l'absence d'outil permettant d'assurer le suivi au niveau de l'établissement, ce suivi est réalisé par les responsables de spécialités selon des moyens « artisanaux ». Les taux d'insertion professionnelle sont satisfaisants (entre 83 % et 100 %). Les enquêtes, réalisées par ailleurs par les responsables des spécialités, montrent un taux d'insertion élevé et une très bonne adéquation entre les objectifs de la formation et le niveau professionnel d'insertion (cf. les différentes spécialités).

Des évolutions de la formation sont prévues pour renforcer et élargir l'accès des étudiants au monde économique et à la recherche : l'ouverture d'une dominante *Droit fiscal de l'entreprise* et d'un parcours *Droit européen des contrats* pour répondre à une réelle demande en termes de débouchés professionnels ; la création d'un véritable parcours propre à la formation continue ; l'ouverture d'une filière recherche dans la spécialité *Juriste européen* pour favoriser la poursuite en doctorat. Même si l'entrée en M2 reste sélective, ces évolutions devraient conduire à une augmentation des effectifs en M2.

La mention n'a pas intégré de mobilité internationale proposée par la dernière évaluation AERES, mais a préféré intégrer un cours de droit étranger en anglais, position qui peut être insuffisante pour la spécialité *Juriste européen*. En revanche, il a été jugé opportun d'insérer dans la maquette une formation dédiée à la recherche conformément aux souhaits émis lors la précédente évaluation de l'AERES.

La mention et chaque spécialité en M2 sont dirigées par des universitaires, qui sont des membres actifs des laboratoires de rattachement. L'équipe pédagogique est composée d'universitaires reconnus et d'intervenants professionnels de qualité, avec un taux de professionnels plus important pour les spécialités de M2 dans une perspective de professionnalisation. Sur le plan administratif, il existe un secrétariat commun pour tous les M1 de droit de l'UFR (unité de formation et de recherche), cinq secrétariats partagés pour toutes les spécialités de M2 et un responsable de la scolarité.

Un « conseil de perfectionnement » pour la mention, composé du responsable de mention, des responsables de spécialités ainsi que des enseignants-chercheurs de la formation spécialistes en droit des affaires a été mis en place. Pour chaque spécialité, une équipe composée sur le même modèle opère cette fonction.

La mention est gérée avec une volonté constante d'amélioration et de mise en adéquation de la formation proposée, notamment en M2.

Le dossier est très complet, clair, synthétique, soigneusement rempli et bien renseigné. Cependant, les indicateurs fournis par l'établissement restent difficilement exploitables puisqu'il n'est pas systématiquement fait état de la spécialité concernée. Au demeurant, les effectifs renseignés quant au nombre d'inscrits en M2



différent entre lesdits tableaux et les données renseignées dans le dossier. On relèvera également que pour le M1, le volume horaire des cours renseigné est de 39 h selon les indicateurs contre 36 h dans le dossier. Par ailleurs on regrettera une évaluation des enseignements qui manque d'institutionnalisation.

Les fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) et les ADD (annexes descriptives du diplôme) sont renseignées soigneusement. L'absence des volumes horaires par unité d'enseignements et par année (M1 et M2) dans la fiche RNCP, n'en facilite pas la lisibilité par les employeurs. Par ailleurs, les codes ROME (répertoire opérationnel des métiers et des emplois) de la fiche RNCP spécialité « professionnelle *Contentieux des affaires* » ne sont pas actualisés selon la nouvelle nomenclature.

- Points forts :
 - Qualité et dynamisme de l'équipe pédagogique.
 - Attractivité des formations.
 - Diversité et qualité des intervenants professionnels.
 - Transversalité des enseignements.

- Points faibles :
 - Lisibilité perfectible, dans la présentation de l'offre de formation, des volumes horaires des enseignements et de leur mutualisation.
 - Absence de mobilité internationale dans la spécialité *Juriste européen*.
 - Evaluation des enseignements et du suivi du devenir des diplômés perfectible.

Recommandations pour l'établissement

Pour faciliter le suivi des étudiants, il faudrait mieux coordonner les efforts des responsables des formations et ceux du Bureau d'insertion professionnelle de l'établissement et du Vice-président Insertion pour la mise en place des annuaires des anciens ou des questionnaires de suivi. De même, l'équipe administrative pourrait être renforcée pour la gestion des différents diplômes.

Il faudrait penser les indicateurs de manière globale au niveau de l'établissement afin qu'ils soient véritablement révélateurs (cf. taux de poursuite en doctorat calculé en prenant en compte les inscriptions administrative dans les filières professionnelles).

L'intégration des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement), et plus particulièrement du C2I niveau 2 métiers du droit devrait être envisagée, ainsi que la possibilité d'une mobilité internationale.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A

- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A

- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A

- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : A



Evaluation par spécialité

Contentieux des affaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UFR de Droit et Science politique, Bât F, 200 avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité professionnelle *Contentieux des affaires* forme les futurs diplômés aux différents aspects du contentieux du droit des affaires et aux risques qui pèsent sur l'entreprise dans la vie des affaires.

Le diplômé est un juriste spécialisé ayant d'excellentes connaissances en droit fiscal, droit bancaire et financier, procédures collectives ainsi qu'une bonne maîtrise des contentieux du recouvrement, du droit processuel et de l'arbitrage. Le contentieux des affaires est envisagé de manière transversale en cherchant toujours à allier théorie et pratique. La professionnalisation des étudiants est assurée par un stage réalisé en alternance, tout au long de l'année.

- Appréciation :

La spécialité *Contentieux des affaires* forme des juristes de haut niveau avec une bonne expérience professionnelle puisque le stage peut être réalisé en alternance. L'originalité de la spécialité tient au fait que le contentieux des affaires est envisagé de manière transversale en cherchant toujours à allier théorie et pratique.

La spécialité se découpe en deux semestres avec des enseignements regroupés en deux unités (fondamentale et complémentaire) avec une unité transversale au S4 comprenant le stage et le rapport de stage, le tout pour 33 ECTS pour le semestre 3 et 27 ECTS pour le S4 selon le dossier et pour 30 ECTS pour chaque semestre selon l'ADD. Le volume horaire des enseignements varie entre 26 et 54 h.

Dans le prolongement des disciplines enseignées en M1, sont approfondies les différentes matières relatives au Contentieux des affaires (procédures collectives, droit pénal des affaires, procédures civiles d'exécution, procédures civile et commerciale, droit des sociétés, droit fiscal, droit douanier, droit bancaire et boursier, négociation contractuelle, anglais juridique). Les cours magistraux, séminaires, exposés, conférences sont contrôlés au titre de deux écrits (5 h) et d'un grand oral pour l'admissibilité puis d'exposés et d'oraux pour les matières d'admission.

La professionnalisation des étudiants est assurée par un stage réalisé en alternance, tout au long de l'année - formation à l'université en début de semaine et stage en entreprise en fin de semaine -, sans que la mise en place de contrat de professionnalisation ne soit envisagée. Pour les compétences linguistiques, un enseignement spécifique d'anglais juridique obligatoire est dispensé. On peut regretter l'absence du C2I niveau 2 métiers du droit.

L'attractivité est très forte puisque le nombre de dossiers de candidature ne cesse de progresser d'année en année (500 demandes en 2012), pour 30 places environ. La sélection est opérée sur dossier avec



prise en compte des mentions et du cursus ainsi que de l'expérience professionnelle. Le taux de réussite est en conséquence très élevé : 95 %.

Au titre des indicateurs fournis par l'établissement, le taux d'insertion professionnelle n'est pas renseigné, le dossier fait globalement état d'une bonne insertion professionnelle, sans que les données ne soient complètes.

La spécialité est dirigée par un universitaire. L'équipe pédagogique est composée de sept universitaires et de six professionnels, venant de secteurs variés, pour aborder le contentieux des affaires sous ses différents aspects. Le comité de perfectionnement n'est pas clairement institutionnalisé même s'il existe des liens réguliers entre le responsable et le bureau de l'association des étudiants. Il n'est fait état d'aucune procédure d'évaluation des enseignements.

- Points forts :
 - Formation transversale de qualité.
 - Bon adossement au monde socio-professionnel.
 - Attractivité et débouchés professionnels.
 - Organisation de la formation en alternance.

- Points faibles :
 - Comité de perfectionnement non clairement institutionnalisé.
 - Procédure globale et systématique d'évaluation des enseignements et du devenir des diplômés à améliorer.

Recommandations pour l'établissement

Il serait opportun d'intégrer le C2I niveau 2 métiers du droit. La professionnalisation pourrait par ailleurs être renforcée en ouvrant la formation aux contrats de professionnalisation puisque la formation se déroule déjà en alternance. Il faudrait alors veiller à ce que le suivi des étudiants soit amélioré en collaboration avec le BAIPE (Bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants) ou le service de formation continue.

Il faudrait que la spécialité se dote d'un véritable comité de perfectionnement intégrant les professionnels. Il conviendrait que soit mis en place une évaluation globale et systématique du devenir des diplômés, et une procédure d'évaluation des enseignements.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit de l'entreprise

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UFR de Droit et Science politique, Bât F, 200 avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit de l'entreprise* est une formation qui repose sur des matières et des méthodes qui permettent aux étudiants de maîtriser le droit des affaires, tout en favorisant les approches transversales. Elle dote les étudiants d'outils critiques et de compétences ciblées en fonction des professions envisagées par la création de « Dominante ». La spécialité *Droit de l'entreprise* est conçue autour de la thématique de l'entreprise dans ses dimensions relevant du droit des affaires. Sur le plan pédagogique, l'un des objectifs majeurs de la formation est d'allier constamment la théorie et la pratique, tant dans une perspective d'insertion professionnelle que de recherche.

Initialement ouverte en formation initiale, la formation s'ouvre dorénavant à la formation continue avec un parcours spécifique et original. Ce parcours est ouvert aux titulaires d'un bac+4 en Droit ayant cinq ans d'expérience professionnelle.

- Appréciation :

Le nombre de dossiers de candidature (1180 dossiers en 2012 contre 448 en 2007) et le taux moyen d'inscrits pédagogiques venant d'une autre formation que le M1 correspondant (48,75 %) témoignent de l'attractivité de la formation. Le nombre d'étudiants en M2 est de 30 à 50 étudiants selon les années dont deux-tiers en finalité professionnelle et un tiers en finalité recherche avec un de taux de réussite de plus de 90 %.

La spécialité comprend deux finalités - professionnelle et recherche - avec pour chacune deux dominantes l'une en *Droit fiscal de l'entreprise* et l'autre sur les *Structure et activités de l'entreprise*. S'y ajoute un parcours distinct clairement identifié ouvert à la formation continue.

Au semestre 3, les enseignements sont regroupés en deux unités (fondamentale et complémentaire) avec des enseignements de l'unité fondamentale communs aux deux filières pour chaque dominante. En revanche, les spécificités des filières et des dominantes donnent lieu à des enseignements propres dans l'unité complémentaire, le tout pour 30 ECTS. Au semestre 4, des enseignements restent communs pour chaque dominante au titre de l'unité fondamentale avec selon les filières une unité d'expérience professionnelle ou d'initiation à la recherche. L'unité complémentaire comprend un cours de « Business Law » en anglais, commun à chaque filière et à chaque dominante, le tout pour 30 ECTS. Le volume horaire des enseignements varie entre 13 h et 52 h. Le parcours formation continue comprend trois enseignements distincts d'un volume horaire de 88 h avec un enseignement de méthodologie de 30 h pour le semestre 3 tandis que le semestre 4 est relatif aux enseignements transversaux avec des cours de Pratique et contentieux de l'entreprise et de Méthodologie (52 h chacun) auquel s'ajoute le mémoire et sa soutenance, le tout pour 30 ECTS par semestre.

L'évaluation des étudiants est réalisée, de manière classique (examens écrits de 5 heures, grand oral, oraux, soutenance de mémoire). S'y ajoutent des modalités plus originales (recherche de 24 heures puis restitution pour la Méthodologie appliquée à la recherche ; recherche collective menée par les étudiants débouchant sur une conférence/colloque conçue et réalisée par les étudiants qui en sont les intervenants en Méthodologie appliquée à la recherche ; dossier-dissertation en Théorie générale du droit des affaires).



L'implication de la spécialité dans le programme EUCLID Clinique du Droit emporte aussi des modalités originales.

Les étudiants des deux filières peuvent participer aux activités en partenariat avec le Tribunal de commerce de Nanterre qui constitue un stage. Pour les filières professionnelles, un stage d'au moins deux mois est obligatoire, avec rédaction d'un mémoire de stage. Pour la filière recherche, le stage est facultatif.

La formation à la recherche des étudiants est assurée tant sur le plan individuel que collectif. Les étudiants bénéficient de séances de méthodologie appliquée à la recherche. Ils réalisent un travail de recherche individuel – le mémoire – qui donne lieu à une soutenance. S'y ajoute, sur le plan collectif, des travaux collectifs de recherche, réalisés sous la direction du responsable de la filière recherche, qui donnent lieu à un colloque de restitution devant un public composé de membres du Centre de recherche, de l'équipe pédagogique et des étudiants de la Filière professionnelle.

Les aspects de professionnalisation, qui concernent au premier chef les filières professionnelles, résultent directement du stage obligatoire, des méthodes d'enseignement, du partenariat avec le Tribunal de commerce de Nanterre et des interventions des professionnels. Pour les compétences linguistiques, un enseignement de « Business Law », en anglais est obligatoire pour tous les étudiants de la spécialité. Pour les compétences informatiques, une attention particulière est portée quant à l'exploitation de la documentation électronique, mais on peut regretter l'absence du C2I niveau 2 métiers du droit.

En ce qui concerne le suivi du devenir des étudiants, le taux de réponse moyen est de 57,66 % et le taux moyen d'insertion est de 89,72 % selon les indicateurs de l'établissement. L'enquête réalisée par le responsable rend compte d'une bonne insertion professionnelle en adéquation avec la formation qui varie entre 82,76 à 100 %, pour un taux de réponse de l'ordre de 58 %. L'enquête révèle qu'à trois ans, le taux d'insertion professionnelle est de l'ordre de 100 %. Plus de la moitié des diplômés sont devenus avocats. Le taux moyen de poursuite en doctorat, sur quatre années, serait, selon les indicateurs de l'établissement de 6,25 %, alors que s'il est calculé sur le nombre d'étudiants en filière recherche, il oscille entre 10 % et 30 %. Sur la période considérée, cinq contrats doctoraux ont été attribués à des étudiants issus de la spécialité. Au regard de l'enquête réalisée entre 2007-2008 et 2009-2010, 8 % des diplômés ayant répondu sont doctorants.

Il existe un réel pilotage de la spécialité conçu dans une logique d'autoévaluation et d'amélioration de la formation, s'appuyant sur un questionnaire d'évaluation de la formation par les étudiants.

- Points forts :
 - Ouverture d'un parcours original et novateur pour la formation continue.
 - Equipe pédagogique solide et dynamique.
 - Formation attractive.
 - Bon adossement au centre de recherche.
 - Intégration de cours de business law.

- Points faibles :
 - Des indicateurs d'insertion à mieux fiabiliser.
 - Absence du C2I niveau 2 métiers du droit.

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait insérer le C2I niveau 2 métiers du droit. Par ailleurs, il serait important que les données notamment d'insertion professionnelle soient mieux présentées afin que les indicateurs rendent mieux compte de la réalité (cf. taux de poursuite en doctorat).

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Juriste européen

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UFR de Droit et Science politique, Bât F, 200 avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Juriste européen* forme des étudiants ayant un haut niveau dans les différentes matières de droit des affaires (national, européen, international, droits étrangers), mais aussi dans les matières juridiques fondamentales (droit civil des affaires, droit des contrats), en droit européen (libertés de circulation, contrats et concurrence et propriété industrielle) et de solides bases soit en droit anglo-saxon des affaires, soit de droit allemand des affaires.

La spécialité possède dorénavant une finalité professionnelle et une finalité recherche. Cette différenciation s'opérera essentiellement au cours du semestre 4, un enseignement commun étant proposé aux deux filières pendant le premier semestre. La spécialité n'est pas accessible en formation continue. Une réflexion est cependant en cours pour permettre cette ouverture.

- Appréciation :

Il est surprenant que la spécialité de *Juriste européen* se trouve dans cette mention et non dans la mention *Droit international et européen*, d'autant que cette dernière mention n'est pas exclusivement de droit public puisqu'une spécialité de *Droit du commerce international* y figure tout comme la spécialité *Contentieux international et européen* qui sont deux spécialités de droit privé.

Pour tenir compte de la double finalité de la spécialité, les enseignements du semestre 3 font l'objet d'un parcours indifférencié commun aux deux filières, pour chaque parcours *Droit européen des affaires* et *Droit européen de la concurrence, de la consommation et des contrats*. S'y ajoute une unité transversale au choix, droit anglo-américain ou droit allemand. L'apprentissage du droit anglais des affaires ou du droit allemand des affaires obligatoires (en dépit du faible nombre d'étudiants germanistes) est un réel atout. L'unité complémentaire est commune pour chaque parcours. Le tout pour 30 ECTS. Les volumes horaires des cours oscillent entre 13 h et 26 h.

Le semestre 4 est consacré aux compétences préprofessionnalisantes avec, pour les parcours professionnels des enseignements de méthodologie, le stage et sa soutenance et pour les parcours recherche un enseignement de méthodologie de la recherche et au choix la rédaction d'un mémoire avec soutenance ou la participation à Clinique du Droit, le tout pour 30 ECTS.

Pour les étudiants de la filière professionnelle, un stage obligatoire d'une durée minimum de deux mois est prévu avec rédaction d'un rapport de stage. La spécialité *Juriste européen*, initialement professionnelle, a toujours accordé une importance particulière à la professionnalisation des étudiants. Cette professionnalisation résulte directement des enseignements pratiques dispensés. Des professionnels viennent faire profiter les étudiants de leur expérience (personnalités du monde des affaires – avocats, juristes d'entreprises – et représentants d'institutions telles que le Tribunal de Première Instance des Communautés, la Cour de justice de l'Union européenne). Enfin, des sessions de formation à la rédaction de CV et à l'entretien de recrutement sont également organisées avec des professionnels.



Pour chacun des cours, les étudiants sont invités à effectuer des recherches thématiques. La formation par la recherche est renforcée par la création d'une filière recherche qui comprend des enseignements de méthodologie à la recherche (sources et utilisation des sources). Des conférences seront organisées avec des enseignants-chercheurs et des intervenants extérieurs au cours desquelles les étudiants présenteront les recherches qu'ils auront effectuées sur les thèmes abordés lors de ces conférences. Les étudiants de la filière recherche devront, par ailleurs, réaliser un mémoire de recherche avec soutenance.

Le dossier fait état d'un nombre important de candidatures, d'étudiants venant d'autres universités françaises ou étrangères sans que pour autant le nombre de dossiers de candidature ne soit clairement renseigné. Le taux d'insertion professionnelle n'est pas renseigné au titre des indicateurs fournis par l'établissement, mais il est pour autant très satisfaisant au regard des résultats de l'enquête réalisée par le responsable auprès de six promotions. Celle-ci révèle que sur 128 étudiants, 81 ont répondu soit un taux de réponse de 63,3 %, 54,32 % déclarent occuper un emploi (avocats, juristes, conseils...) ; 40,7 % ont déclaré être en formation (stage, apprentissage, CRFPA, M2, LLM + doctorat) avec un taux plus importants pour les promotions les plus récentes ; 5 % sont en recherche d'emploi. Le taux d'étudiants en doctorat est de 3,7 % (soit trois étudiants) alors que la spécialité n'avait aucune filière recherche spécifique.

Il n'existe curieusement pas de partenariats particuliers ce qui peut paraître paradoxal pour cette spécialité qui devrait faciliter les échanges internationaux. Sur ce point la formation pourrait être plus ambitieuse avec des échanges universitaires.

L'équipe est composée de neuf universitaires et cinq intervenants professionnels. Une évaluation de la formation est réalisée. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement formel, mais des réunions entre les universitaires et des professionnels sont organisées pour améliorer la formation.

- Points forts :
 - Formation originale et complète en droit européen des affaires.
 - Ouverture d'une filière recherche adossé au Centre de recherche.
 - Bon adossement au milieu socio-professionnel.
- Points faibles :
 - Lisibilité insuffisante de cette spécialité (options, positionnement par rapport aux autres spécialités et/ou mention).
 - Absence d'échanges internationaux.

Recommandations pour l'établissement

La lisibilité de la spécialité devrait être améliorée. Il conviendrait de développer les échanges internationaux. Il serait intéressant d'ouvrir la formation aux contrats de professionnalisation. Il serait opportun d'insérer une certification C2I niveau 2 métiers du droit.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement

Responsable de la formation :

NOM Prénom

THULLIER Béatrice

Email

Email universitaire : beatrice.thullier@u-paris10.fr

Nous remercions l'AERES d'avoir d'ores et déjà procédé à la correction de deux erreurs factuelles dans le rapport d'évaluation.

I/ Observations relatives à la MENTION

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »

Appréciation globale

La rubrique « Appréciation globale » appelle quelques observations (formulées en suivant l'ordre du rapport). A titre liminaire, il convient de préciser que, généralement, elles sont apportées seulement dans un souci de précision et de dialogue :

- pages 2 et 3 du rapport : concernant la Spécialité Juriste européen, il est indiqué qu'est créé un parcours Droit européen de la concurrence (page 2) puis un parcours Droit européen des contrats (page 3). Il convient de noter qu'il s'agit en réalité du même parcours, dont l'intitulé complet est : « *Droit européen de la concurrence, de la consommation et des contrats* » ;

- page 2 du rapport : concernant la spécialité Droit de l'entreprise, il est indiqué que la finalité est indifférenciée professionnelle ou recherche. Il convient seulement de rappeler que si les étudiants en filière professionnelle et ceux en filière recherche bénéficient fondamentalement d'une formation commune alliant théorie et pratique, il existe néanmoins des différences liées notamment au stage obligatoire pour les uns et au mémoire de recherche pour les autres, outre quelques heures d'enseignements non communs ;

- page 2 du rapport : concernant le rattachement de la Spécialité Juriste européen à la mention Droit des affaires plutôt qu'à la mention Droit international et européen, le responsable du Master mention Droit des affaires et l'équipe de ce Master adhèrent pleinement aux explications qui sont fournies plus loin par les responsables de la Spécialité Juriste européen. L'équipe du Master Mention Droit des affaires se permet de soutenir que le rattachement à une autre mention que celle de Droit des affaires introduirait une incohérence, eu égard au contenu de ladite Spécialité et au profil des étudiants qu'elle accueille, ce qui serait évidemment néfaste pour ces derniers ;

- page 2 du rapport : concernant le Master 1, il est indiqué qu'un trop grand

	<p>nombre de matières est offert en option ce qui rend difficilement lisible le contenu du parcours de l'étudiant. Sont offertes, au premier semestre, 11 matières et, au second semestre, 9 matières. Ce large choix a été pensé en son principe et dans ses modalités. Sur le principe, le projet est de ne pas enfermer les étudiants dans une spécialisation excessive obligatoire. Cette dernière est considérée par l'équipe comme contreproductive dans la perspective de leur vie professionnelle future et pour l'entrée dans des masters 2 autres que de droit des affaires. Il faut, de plus, rappeler que certains étudiants ont un projet professionnel parfois encore indéfini et la possibilité d'un large choix est alors, encore, un atout. Quant aux modalités, on notera tout d'abord que le choix est volontairement plus restreint au semestre 2 : outre que l'on passe de 11 à 9 matières, parmi ces 9 matières l'une, le droit fiscal des affaires, est obligatoire. Ensuite, dès le 1er semestre, des orientations sont précisément dessinées. En effet, d'une part, parmi les 11 matières, trois sont « isolées » pour être spécialement identifiées comme désignant un parcours : Droit des marchés financiers (orientation poussée en droit des affaires), Droit du travail (orientation droit de l'entreprise dans son volet social), Droit patrimonial de la famille (orientation gestion patrimoniale). D'autre part, les matières relevant spécifiquement du droit des affaires sont signalées afin d'éclairer les étudiants désireux de s'investir particulièrement en droit des affaires.</p>
<p>Points forts</p>	<p>L'équipe du Master Mention Droit des affaires ne peut que se féliciter des points forts que l'AERES a bien voulu relever et formule des remerciements pour le travail accompli.</p>
<p>Points faibles</p>	<p>« Lisibilité perfectible, dans la présentation de l'offre de formation, des <i>volumes horaires</i> des enseignements et de leur <i>mutualisation</i> ».</p> <p>Concernant le chiffre du <i>volume horaire</i> pour l'étudiant en Master 1, l'AERES pointe une incohérence dans le dossier (534 h ou 573 h) et, incontestablement, elle le fait à juste titre. Le dossier a été repris par le responsable de la mention qui a relevé des erreurs d'addition : le volume horaire pour un étudiant s'établit dans LMD3 à 540 heures (270 heures au semestre 1 et 270 heures au semestre 2).</p> <p>Concernant la <i>mutualisation</i>, il semble qu'une erreur matérielle ait été commise dans la rédaction par l'AERES de cette rubrique « Points faibles ». En effet, dans la rubrique « Appréciation globale », en page 2 du rapport, l'AERES reprend de manière détaillée les mutualisations, tant pour le Master 1 que pour le Master 2, sans évoquer la nécessité d'une amélioration. Il semble donc qu'il n'y ait aucune difficulté à cet égard. <u>Le Master sollicite donc la correction de cet élément « mutualisation ».</u></p> <p>- « Absence de mobilité internationale dans la spécialité <i>Juriste européen</i> » : il convient de se reporter aux explications fournies plus bas par les responsables de cette Spécialité.</p> <p>- « Evaluation des enseignements et du suivi du devenir des diplômés perfectible » : le Master souscrit pleinement à ce vœu dont la réalisation suppose un travail de concertation pour sa conception mais aussi des moyens administratifs, pour sa réalisation, dont le Master est, à proprement parler, totalement dépourvu. Ainsi que le dossier établi par le Master le signale et comme l'AERES l'a relevé, l'évaluation du suivi du devenir des diplômés est effectuée en Master 2 par les responsables de spécialités mais</p>

	avec des moyens artisanaux. Elle a exigé des efforts et un nombre d'heures considérables pour un résultat en effet perfectible. Le Master a donc bien noté la recommandation faite à l'établissement de renforcer l'équipe administrative pour la gestion des différents diplômes et y souscrit grandement eu égard aux mauvaises conditions de travail imposées au personnel administratif, d'un immense dévouement et d'une compétence sans faille, avec lequel la Mention travaille et imposées, aussi, par voie de conséquence, aux membres de l'équipe enseignante.
--	--

2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »

La recommandation d'un soutien administratif renforcé répond aux besoins du Master qui est, sur ce terrain, largement sous doté.

II/ Observations relatives aux Spécialités

Intitulé	Spécialité 1 CONTENTIEUX DES AFFAIRES
----------	---------------------------------------

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHESE DE L'EVALUATION »

Points forts	La Spécialité Contentieux des affaires est évidemment satisfaite des points forts relevés.
Points faibles	La Spécialité mènera une réflexion sur le comité de perfectionnement et sur l'évaluation des enseignements et du devenir des diplômés

Intitulé	Spécialité 2 DROIT DE L'ENTREPRISE
----------	------------------------------------

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHESE DE L'EVALUATION »

Points forts	L'équipe de la Spécialité Droit de l'entreprise se réjouit des points forts relevés.
Points faibles	« Indicateurs d'insertion à mieux fiabiliser » : plein accord de la Spécialité qui ne demande qu'à être soutenue administrativement à cette fin, notamment. « Absence du C2I niveau 2 métiers du droit » : lorsque ce certificat sera proposé par l'Université, la Spécialité étudiera avec le plus grand intérêt cette possibilité. Elle va dès cette année, dans son questionnaire d'évaluation, tester auprès des étudiants leur intérêt pour ce certificat.

Intitulé	Spécialité 3 JURISTE EUROPÉEN
----------	-------------------------------

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHESE DE L'EVALUATION »

Appréciation globale	Avant de réagir aux différents points forts et points faibles identifiés par le rapport, nous souhaiterions relever quelques erreurs qui se sont glissées
----------------------	---

	<p>dans l'évaluation et qui doivent, selon nous, être corrigées sous peine d'introduire des confusions dans l'esprit des étudiants dans le cadre des prochaines candidatures à notre Spécialité.</p> <p>D'une part, la présentation de la spécialité comporte quelques erreurs : le droit des sûretés n'est pas enseigné dans notre Spécialité et nous ne prétendons pas offrir à nos étudiants « <i>de solides bases en droit international privé (théorie générale des conflits de lois et conflits de juridictions)</i> ». Une confusion a sans doute été réalisée avec la spécialité Droit du contentieux international et européen. Nous remercions l'AERES d'avoir corrigé cette erreur.</p> <p>D'autre part, dans l'appréciation, il est fait mention de la création d'un parcours de Droit européen <i>des contrats</i> et il est dit que « <i>les cours sont ceux d'un parcours de droit européen des contrats et non d'un droit européen de la concurrence</i> ». Or, le parcours qui est créé, qui s'intitule « <i>Droit européen de la concurrence, de la consommation et des contrats</i> » est clairement un parcours qui privilégie le droit européen de la concurrence et nous avons insisté sur le fait qu'il proposait de décliner toutes les matières de droit de la concurrence (droit des pratiques anticoncurrentielles, droit des concentrations, droit des aides d'Etat, droit des pratiques restrictives de concurrence...). Il nous semble très important que ce point soit rectifié car c'est un des points forts de notre nouvelle maquette. Là encore, nous remercions l'AERES d'avoir corrigé cette erreur.</p> <p>Ces remarques étant formulées, les responsables de la Spécialité disent avoir bien entendu les remarques qui leur ont été formulées et se déclarent disposés à apporter les améliorations nécessaires. Ils avouent cependant ne pas être en accord avec tous les points soulevés et donneront les explications à la suite.</p>
<p>Points forts</p>	<p>Les responsables de la Spécialité Juriste européen remercient les rédacteurs du rapport pour le soin qu'ils ont apporté à la lecture de leur dossier.</p> <p>Ils apprécient le fait que les points forts de la Spécialité aient été relevés, parmi lesquels la qualité de la formation en droit européen des affaires et le bon adossement au milieu socio professionnel. Nous attachons, en effet, beaucoup d'importance à la professionnalisation de notre formation et nous pensons atteindre nos objectifs grâce tout à la fois à la présence marquée de professionnels dans notre diplômes, aux modalités de nos enseignements et aux partenariats que nous avons noués avec des entreprises, des cabinets d'avocats et des institutions prestigieuses telles que l'Autorité de la concurrence.</p> <p>Ils se réjouissent également que l'effort entrepris pour constamment améliorer l'offre de formation ait été reconnu et la création d'une filière recherche saluée</p>
<p>Points faibles</p>	<p>Les responsables de la Spécialité ont bien noté les points identifiés comme faibles et sont tout à fait prêts à réfléchir au moyen de leur amélioration. Ils tiennent cependant à formuler certaines remarques à la suite.</p> <p><u>1 Sur les principaux points identifiés comme faibles</u></p> <p><u>1.1 Sur le positionnement dans la mention Droit des affaires et la remarque sur le manque de lisibilité</u></p> <p>Les responsables ont bien relevé la remarque formulée par les rédacteurs</p>

du rapport plaidant plutôt pour une intégration de cette Spécialité au sein de la mention Droit international et européen. Cependant, la Spécialité Juriste européen est fermement ancrée dans la mention Droit des affaires et non dans celle de Droit international et européen ainsi que cela est expliqué ci-dessous.

1.1.1. Justification de la place dans la mention Droit des affaires

A titre liminaire, les responsables de la spécialité Juriste européen soulignent le fait que chacun au sein de la mention Droit de affaires s'accorde à reconnaître que la Spécialité Juriste européen *des affaires* a toute sa place au sein de cette mention et s'impose même avec évidence. Les différentes spécialités travaillent en étroite collaboration.

Un point mérite d'être noté : lors de l'examen des candidatures aux M2, on constate que les étudiants choisissent souvent soit la Spécialité Droit de l'entreprise soit la Spécialité Juriste européen, car ils veulent faire du droit des affaires, et ce sont pour partie ces deux options qui s'ouvrent à eux. Il est rare que les étudiants hésitent entre la Spécialité Contentieux international et européen et la Spécialité Juriste européen et il n'arrive quasiment jamais qu'ils hésitent entre la Spécialité Commerce international et la Spécialité Juriste européen. On constate donc, non pas une fongibilité entre les Spécialités Droit de l'entreprise et Juriste européen, mais une claire complémentarité entre elles, la Spécialité Juriste européen offrant une dimension européenne plus accusée et systématique aux étudiants choisissant de faire du droit des affaires.

Cela s'explique aisément : la Spécialité Juriste européen est *clairement une spécialité ayant fait le choix d'orienter ses enseignements et sa formation vers le droit des affaires* puisque toutes les matières proposées se rattachent au droit des affaires (droit de la concurrence dans toutes ses composantes, droit civil des affaires, droit de la propriété intellectuelle, droit fiscal, droit social de l'entreprise, droit anglo-américain des affaires et droit allemand des affaires, droit des pratiques restrictives et de la transparence tarifaire, droit des contrats et de la consommation...), *envisagées dans leur dimension européenne*.

Il faut encore noter que les étudiants qui postulent à notre diplôme sont pour l'essentiel des étudiants ayant suivi un parcours de droit des affaires, et plus rarement un parcours de droit international.

1.1.2 - Moindre justification de l'appartenance à une mention Droit international et européen

Les différentes spécialités représentées dans cette mention présentent une **très forte spécialisation en droit international**. Le droit européen, évidemment enseigné, ne présente pas le trait le plus accusé, en tous les cas de manière systématique.

La spécialité Droit du commerce international a par ailleurs une dimension **de droit public** très accusée.

Il nous apparaît donc que c'est l'appartenance à cette mention qui serait susceptible de réduire la lisibilité de notre Spécialité voire de la Mention Droit des affaires en son entier.

1.2 Sur l'insuffisante mobilité internationale de nos étudiants et l'absence

de partenariats internationaux.

Nous sommes évidemment sensibles à la remarque formulée, compte tenu de l'importance que revêt aujourd'hui une telle mobilité. Il nous apparaît cependant que la mobilité internationale est d'une certaine façon présente dans notre Spécialité et qu'il existe des obstacles à de réels partenariats avec des universités étrangères.

1.2.1 Les éléments assurant une forme de mobilité internationale

- Chaque année, la Spécialité Juriste européen accueille systématiquement des étudiants issus d'universités étrangères. Pour exemple, au cours de l'année 2012/2013 ont été recrutés des étudiants belge, polonais, serbo-croate, italien, grec, russe et congolais. Soit 7 étudiants étrangers sur les 31 recrutés.

- La Spécialité accueille chaque année des étudiants issus du Master bilingue droit de l'Europe, qui ont fait le choix de cette mobilité et qui recherchent ensuite une spécialisation en droit de affaires.

- Les parcours droit allemand et droit américain des affaires sont l'occasion de faire intervenir des enseignants issus d'Universités étrangères, parfois dans le cadre de partenariats tissés dans le cadre du réseau Erasmus.

- Intervient par ailleurs chaque année dans notre Spécialité un conseiller référendaire au Tribunal de première Instance de l'Union européenne, qui accueille d'ailleurs volontiers nos étudiants en stage, à la suite de quoi des recrutements sont parfois réalisés.

- Chaque année, plusieurs étudiants de notre Spécialité partent en stage à l'étranger, notamment à la Commission européenne, à la Cour européenne de Justice et au Tribunal, mais aussi en Allemagne, Angleterre, Etats-Unis... Non seulement nous permettons cette mobilité, mais nous l'encourageons.

1.2.2 Les obstacles à des partenariats européens ou à une mobilité internationale poussés de nos étudiants

- La Spécialité n'a pas de convention avec des universités étrangères car notre objectif n'est pas de proposer un double diplôme. Il faut par ailleurs noter que ces partenariats sont très lourds à négocier, à gérer et à financer. Or, nos Spécialités disposent de ressources limitées et d'un soutien administratif insuffisant en ce qu'il est mutualisé entre les différentes mentions.

- Le calendrier des cours et des stages rend complexe une telle mobilité.

- Il existe un Master dont l'objet est précisément de permettre cette mobilité internationale des étudiants. Il s'agit du Master Bilingue Droit de l'Europe (nous avons souligné plus haut le fait que notre Spécialité accueille volontiers les étudiants issus de ce master). Intégrer la même mobilité de principe au sein de la Spécialité Juriste européen perturberait l'articulation et la complémentarité avec ce Master et nuirait grandement à la lisibilité de chacun.

Il demeure que l'interpellation qui nous est faite mérite évidemment réflexion. Nous nous proposons donc de la mener concernant par exemple la faisabilité d'un partenariat avec une université européenne qui proposerait un diplôme proche du nôtre. Cependant, nous ne pouvons prendre d'engagement quant à l'issue de cette réflexion.

2. Remarques sur des points plus accessoires

2.1 Statistiques

Les responsables sont confus de ne pas avoir procuré les statistiques nécessaires quant au nombre de candidatures à leur Spécialité.

Ces candidatures sont environ de 250 par an, avec un chiffre qui tend à augmenter chaque année. Nous pensons que notre nouvelle maquette, enrichie et rendue plus cohérente et plus lisible, ainsi que la création d'un parcours recherche, pourra nous attirer plus de candidatures encore.

Nous tenons à insister sur le fait que les candidatures que nous recevons viennent tant d'étudiants nanterrois que d'étudiants issus d'autres universités, éventuellement étrangères - et que nous recrutons indifféremment les uns et les autres, dès lors que leurs dossiers répondent aux critères de qualité requis.

2.2 Sur les options

Nous comprenons mal la remarque formulée concernant les options, le rapport étant peu explicite sur cette question.

Les deux parcours proposés (Droit européen des affaires d'une part, Droit de la concurrence, de la consommation et des contrats, d'autre part) reposent chacun sur trois blocs : des cours obligatoires dans le cadre des unités fondamentales, des cours également obligatoires dans le cadre des unités complémentaires et effectivement des cours optionnels. Le contenu de chacun de ces blocs diffère évidemment selon les parcours.

Les enseignants de la Spécialité sont à la disposition des étudiants en début d'année pour les aider à choisir leurs options en fonction des profils qu'ils souhaitent privilégier : droit français et européen des contrats, droit fiscal, droit européen des sociétés...

2.3 Sur le conseil de perfectionnement

Dans le dossier que nous avons soumis, nous avons souligné que, si nous ne disposions pas d'une instance dénommée « conseil de perfectionnement », ce conseil existe de fait et toutes les fonctions d'un tel conseil sont remplies. Des réunions ont spécifiquement pour objet de travailler sur les améliorations à envisager. Les responsables de la Spécialité organisent des réunions : certaines entre enseignants statutaires et d'autres avec les professionnels enseignant dans la Spécialité pour les interroger sur l'adéquation de la formation aux besoins de la pratique et prendre note de leurs suggestions. Le projet de nouvelle maquette a par exemple fait l'objet de consultations soutenues. Par ailleurs, les étudiants sont systématiquement sondés à la fin du semestre de cours afin de connaître leurs observations et suggestions. Les remarques formulées par chacun, lorsqu'elles nous apparaissaient justifiées, ont toujours été prises en compte.

Nous sommes évidemment d'accord pour constituer formellement un conseil de perfectionnement.

2.4 Sur le certificat C2I

La Spécialité Juriste européen est évidemment ouverte à cette proposition. Lorsque ce certificat sera proposé par l'Université, nous nous y adosserons certainement après avoir étudié les avantages que cela pourrait représenter

	pour nos étudiants.
--	---------------------

REMARQUE : Les responsables de formation ont apporté, ci-dessus, les observations relatives au rapport d'évaluation de leur formation qui leur semblaient pertinentes.

Deux précisions sont apportées par l'Etablissement :

1/ **L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)** de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a été mis en place en juin 2013. En partenariat avec les responsables de formation, il a pour missions de collecter, analyser et diffuser des enquêtes sur la réussite des étudiants dans leur formation et sur leur devenir professionnel. Les équipes de formations bénéficieront, dans le contrat 2014-2018, de ces données demandées par l'AERES. Accessible directement sur le site de l'université (<http://ove.u-paris10.fr/>), l'OVE publiera les enquêtes nationales ou celles de l'établissement.

2/ Dans le contrat 2014-2018, **l'Etablissement s'engage également à définir et à formaliser**, en concertation avec les équipes de formation, **une procédure d'évaluation des formations par les étudiants**, en s'appuyant sur les nombreuses formes d'évaluation qui existent d'ores et déjà dans l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
M. Jean-François Balaudé

